

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Adopté

N° AS696

AMENDEMENT

présenté par

M. Delautrette, rapporteur, M. Falorni, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« cessent »,

les mots :

« ont cessé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.